ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

Signé par : Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025
Signed by Rafael DA SILVA LEITAO
Universign

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : **SAS ART'BAT**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE** **97320 SAINT LAURENT**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 3 1 9 2 0 2 6 3 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30062024 Net 3	N-1 30062023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 435	AG 5 435		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	65 314	AQ 15 800	49 514	55 784
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 660 288	AS 1 257 556	1 402 732	1 718 252
	Autres immobilisations corporelles	AT	217 129	AU 147 500	69 628	66 436
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	7 000	BG	7 000	
	Autres immobilisations financières *	BH	24 275	BI	24 275	91 012
	TOTAL (II)	BJ	**2 979 441**	BK **1 426 292**	**1 553 150**	**1 931 483**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	70 180	BM	70 180	266 383
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 651	BW	1 651	33 491
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 560 836	BY 18 309	3 542 526	3 504 648
	Autres créances (3)	BZ	507 019	CA	507 019	790 498
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	48 053	CG	48 053	26 266
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	166 050	CI	166 050	301 937
	TOTAL (III)	CJ	**4 353 789**	CK **18 309**	**4 335 479**	**4 923 223**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**7 333 230**	1A **1 444 601**	**5 888 629**	**6 854 706**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 31 275 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise **SAS ART'BAT** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 24 000)	DA	24 000	24 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 400	2 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	957 787	306 663
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**778 348**	**651 123**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 762 534**	**984 187**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	735 769	1 487 122
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	243	243
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	251 831	556 228
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 010 614	2 668 515
	Dettes fiscales et sociales	DY	701 301	972 904
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	187 944	185 509
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	238 393	
	TOTAL (IV)	EC	**4 126 094**	**5 870 519**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 888 629**	**6 854 706**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 874 264	5 314 291
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		479 787

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025
Signed with Universign doc_J2bq tx_k8ow3Wrd9gEx

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : **SAS ART'BAT** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	15 898 909	FH		FI	15 898 909	16 362 362
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**15 898 909**	FK		FL	**15 898 909**	**16 362 362**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		72
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 412	4 717
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**15 902 321**	**16 367 151**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 823 092	2 439 753
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	196 203	(54 197)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 645 141	9 470 257
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	102 974	73 330
	Salaires et traitements *					FY	2 752 745	2 595 974
	Charges sociales (10)					FZ	885 767	955 334
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, a13))	HS				GA	443 341	374 171
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 578	694
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**14 850 840**	**15 855 315**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 051 480**	**511 836**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	68 543	40 384
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**68 543**	**40 384**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(68 543)**	**(40 384)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**982 938**	**471 452**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise **SAS ART'BAT** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	91 097	140 867
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**91 097**	**140 867**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	174 270	299 736
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**174 270**	**299 736**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(83 172)**	**(158 869)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	121 418	(338 540)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**15 993 418**	**16 508 018**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**15 215 071**	**15 856 895**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**778 348**	**651 123**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		72
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	174 270	91 097

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_2ek9 tx_k8ow3Wrd9gEx

2058A - Réintégrations diverses au 30/06/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 30/06/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise **SAS ART'BAT** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	49 299
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	49 299
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 30/06/2024

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 30/06/2024

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des charges à payer au 30/06/2024

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme

ART'BAT
SAS au capital de 24 000 euros,
immatriculée au RCS de CAYENNE sous le numéro 431 920 263,
dont le siège social est situé : 18 IMPASSE DE L'INDUSTRIE, ZAE DES MARINIERES, 97320 ST LAURENT DU MARONI

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778 347,60 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 957 786,74 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 1 736 134,34 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Rafael DA SILVA LEITAO

Signé par Rafael DA SILVA LEITAO
Le 1 nov. 2025

Signed with Universign doc_1dZy tx_k8ow3Wrd9gEx

Certifié conforme